

Domaine Santé

Filière Nutrition et diététique

FORMATION PRATIQUE (FP3a)

1. Caractéristiques du module

Code : **S.DI.SO.3091.F.14**Année académique : **2023-2024**

Type :

☒ Module obligatoire☒ Module obligatoire dont l'échec définitif entraîne l'exclusion de la filière selon l'art. 32 al. 1 du règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) en HES-SO du 02.06.2020Degré d'études : ☒ Bachelor ☐ MasterAnnée d'études : ☐ 1^{ère} ☐ 2^{ème} ☒ 3^{ème}Crédits ECTS : **10**☐ Module optionnel obligatoire☐ Module optionnelCatégorie : ☒ Module principal
Core course☐ Module lié au module principal
Related course☐ Module facultatif ou complémentaire
Minor courseNiveau : ☐ Module de base☒ Module d'approfondissement☐ Module avancé

Organisation temporelle :

☒ Module sur 1 semestre☐ Module sur 2 semestres☒ Semestre d'automne☐ Semestre de printemps

Langue principale d'enseignement :

☒ Français☐ Allemand☐ Anglais

2. Prérequis

☒ Avoir validé le/les modules : **DNC2, FP2**☐ Pas de prérequis☒ Avoir suivi le/les modules **Restauration Hors Domicile 2. Santé Publique 2**☐ Autres :

3. Compétences visées/ objectifs généraux d'apprentissage

Rôles majeurs exercés (Référence : Frank, J.R. (2005). *Le Cadre des compétences des médecins CanMEDS. L'excellence des normes, des médecins et des soins*. Ottawa : Le Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada)☒ Rôle d'expert☒ Rôle de communicateur☒ Rôle de collaborateur☒ Rôle de manager☒ Rôle de promoteur de la santé☒ Rôle d'apprenant et de formateur☒ Rôle de professionnel**Compétences principales visées** (Référence: Conférence des Recteurs des Hautes Ecoles Spécialisées Suisses (KFH). (2009). *Projet compétences finales pour les professions de la santé HES [Rapport final]*)**Compétences génériques**

- a1 - Connaître les bases légales et les priorités de la politique de santé régissant le système suisse de soins et de protection sociale ainsi que les principes de son pilotage et ses limites.
- a2 - Mener son activité professionnelle dans le respect des bases légales, tout en évaluant l'efficacité et l'économicité ainsi que la qualité et l'adéquation des prestations fournies ou initiées.
- b1 - Mobiliser les connaissances scientifiques nécessaires pour prendre des mesures préventives, diagnostiques, thérapeutiques, palliatives et de réhabilitation.
- b2 - Utiliser les méthodes de la recherche scientifique dans le domaine de la santé et mobiliser une pratique orientée vers l'Evidence Based Practice.
- b3 - Connaître les déterminants qui maintiennent et favorisent la santé individuelle et de la population et initier des mesures qui contribuent à l'amélioration de la qualité de vie.
- b4 - Maîtriser le raisonnement clinique et élaborer des mesures qui s'insèrent de manière systémique dans la prise en charge et l'accompagnement de la personne.
- b5 - Etre des acteurs du système de santé qui garantissent la qualité de la prise en charge conformément aux spécificités et à la meilleure pratique de la profession.
- c1 - Assumer la responsabilité de ses actes et reconnaître et respecter ses propres limites.
- c2 - Démontrer un engagement envers les individus, la société et l'environnement par une pratique respectueuse de l'éthique et respecter le droit à l'autodétermination des personnes.
- c5 - Pratiquer de manière autonome sur la base d'une évaluation professionnelle.
- d1 - Chercher activement la collaboration interprofessionnelle et la coopération avec les autres acteurs du système de soins.
- d2 - Conduire une relation professionnelle appropriée envers les personnes et leur entourage et les conseiller de manière appropriée.
- d3 - Présenter et documenter ses actes de manière pertinente de manière à être compris par les autres et connaître les instruments e-Health pour la gestion des patients et des soins.

Compétences spécifiques :

Les compétences spécifiques sont discutées et sélectionnées lors de l'établissement du contrat pédagogique tri-partite (KFH, compétences finales pour les professions de la santé HES, 2009).

Objectifs généraux du module

Ils sont définis à partir des compétences sélectionnées et déclinés dans le contrat pédagogique tripartite sous forme d'indicateurs adaptés au niveau de formation des étudiant-e-s et aux possibilités offertes par le lieu de formation pratique. La formation pratique se déroule sous la supervision du/de la praticien-ne formateur-trice ou du/de la référent-e.

4. Contenus et formes d'enseignement et d'apprentissage**Contenus**

Le stage comprend 8 semaines en milieu professionnel.

L'ensemble du cursus de stage doit s'inscrire dans les critères du « parcours de stage » défini par la filière.

Formes d'enseignement et d'apprentissage

Avant la formation pratique, l'étudiant-e mène une réflexion sur l'évolution et la diversification de ses compétences ainsi que son niveau d'autonomie et cible les domaines ou établissements lui permettant de compléter son parcours. Il fait valider la pertinence de ses choix au cours d'un bref entretien individuel.

Pendant la formation pratique, un contrat pédagogique tripartite est établi entre l'étudiant, le-la praticien-ne formateur-trice (ou référent-e) et le-la formateur-trice du site. Il indique les rôles et compétences sélectionnés et définit les indicateurs décrivant la nature des activités et permettant l'évaluation de l'étudiant-e. A la moitié du stage, une évaluation intermédiaire est effectuée par le-la praticien-ne formatrice.

Après la formation pratique, l'étudiant-e participe à un séminaire d'intégration.

Remarques:

La filière de formation garantit et attribue les places de formation pratique pour chaque étudiant-e.

Les 8 semaines se déroulent en principe sur un même lieu de formation pratique.

La formation pratique est effectuée durant les périodes prévues à cet effet dans le calendrier. Dans des circonstances exceptionnelles, l'étudiant-e peut être amené-e à la réaliser pendant les vacances ou les périodes de travail personnel (TP).

Exigences de fréquentation : la présence est obligatoire selon les horaires du lieu de formation pratique.

Toute absence injustifiée peut entraîner une invalidation de la période de FP.

Toute absence supérieure à 10% doit être compensée.

Toute absence supérieure à 20% entraîne la réalisation d'une nouvelle période de formation pratique.

Les situations exceptionnelles liées à la crise sanitaire du COVID sont analysées au cas par cas

5. Modalités d'évaluation et de validation

L'évaluation du module correspond à la note obtenue à l'évaluation finale réalisée par le-la praticien-ne formateur-trice sur la base des compétences et indicateurs définis dans le contrat pédagogique tripartite.

La validation du module repose sur l'obtention d'une note ECTS suffisante à l'évaluation finale.

6. Modalités de remédiation et de répétition**Remédiation**

☐ Remédiation possible en cas de note Fx au module

☒ Pas de remédiation

Selon l'art. 29 al. 7 du règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) en HES-SO du 02.06.2020

Répétition

La répétition d'un stage insuffisant est obligatoire.

En cas de répétition du module, les exigences et les conditions de réussite font l'objet d'un document écrit signé par l'étudiant-e et le ou la responsable du module, voire le ou la responsable locale de filière. La répétition permet à l'étudiant-e d'obtenir les notes de A à E en cas de réussite ou F en cas d'insuffisance. Dans ce cas, l'échec au module est définitif.

7. Bibliographie principale**8. Responsable du module et enseignants**

Responsable : Claire Pijollet

Enseignants : Claire Pijollet Eliséo Montanini et les praticiens formateurs.

Descriptif validé le 30.08.2023 par Pasqualina Riggillo Responsable de la filière